

SEANCE DU 13 JUILLET 2021

L'an deux mil vingt et un, le treize juillet, à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal de la Commune de MORTAGNE SUR GIRONDE se sont réunis dans la salle du Conseil, en séance publique, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire le six juillet deux mil vingt et un.

Étaient présents : M. COTIER Stéphane, M. EPAUD Arcadius, Mme VIGIER Adeline, M. BELIN David, M. LE GOFF Alain, M. QUEQUET Dominique, M. PRINS Christoffel, Mme Nathalie MONTAUBIN, M. SMOOS Georges.

Mme GUILLET Stéphanie a donné pouvoir à M. EPAUD Arcadius

Absents : M. MARX Ludwig, Mme ILLIGOT Chantal Mme TIJOUX Anita, Mlle MARTINET Elisabeth, M. VOLOSCAK Anthony

FONDS DEPARTEMENTAL DE PEREQUATION DE LA TAXE ADDITIONNELLE AUX DROITS DE MUTATION 2021 TRAVAUX SUR VOIRIE COMMUNALE ACCIDENTOGENE 2021JUIL01

La commune sollicite le Département pour une aide à l'amélioration de la voirie communale au titre du fonds départemental de péréquation de la taxe additionnelle aux droits de mutation pour :

- pour 2021 : devis établis par le Syndicat Départemental de la Voirie
 - travaux sur voiries communales divers pour un montant de 18 999.05 € HT

- Devis établis par EURL C.M.T
- Rue des Mouettes pour un montant de 16 141.25 € HT
- Impasse de l'Eglise pour un montant de 4 228.28 € HT
- Rue des Hortensias pour un montant de 2 463.06 € HT
- Chemin des Julias pour un montant de 5 227.21 € HT

Soit une dépense globale de 47 058.85 € HT.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal :
- Décide de solliciter une aide exceptionnelle auprès du Conseil Général au titre du Fonds Départemental de Péréquation de la Taxe Additionnelle,

- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

JOURS D'ABSENCE POUR DECES D'UN PROCHE 2021JUIL07

A l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal valide trois jours d'absence pour décès d'un proche.

EXONERATION DE REDEVANCE PORTUAIRE

2021JUIL02

Le Maire expose au Conseil Municipal avoir été approché par l'association VAPR « Les Voiles de l'Amitié en Pays Royannais ».

Cette association basée à Royan propose des navigations aux personnes en situation de handicap à bord du voilier Maynao.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal, dans le cadre de cette activité, ce navire sera exonéré de la redevance de stationnement lors de ses escales.

DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS A LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION ROYAN ATLANTIQUE AMENAGEMENT D'UNE AIRE DE LOISIRS

2021JUIL03

Commune de Mortagne-sur-Gironde

Par délibération du 19 novembre 2020, la commune de Mortagne-sur-Gironde a décidé de procéder à la réalisation de l'aménagement d'une aire de loisirs.

La Communauté d'Agglomération Royan Atlantique a confirmé que l'opération envisagée était éligible à l'attribution d'un fonds de concours, et a demandé que lui soit fourni le plan de financement et la notification des subventions attribuées (éléments reçus par la CARA).

Le coût total de cette opération s'élève à :

| Estimations | Montants |
|--|--------------------|
| Montant total de l'opération (montant HT) | 69 890,27 € |
| Subvention <u>accordée</u> | |
| Conseil départemental | 20 967,00 € |
| | |
| Total des subventions | 20 967,00 € |
| RESTE A LA CHARGE DE LA COMMUNE | 48 923,27 € |

Selon les critères d'attribution établis par la CARA, la commune de Mortagne-sur-Gironde (population DGF N-1 : 1 157 habitants) peut solliciter un montant de fonds de concours représentant 50 % de la part résiduelle après subvention restant à la charge de la commune, et plafonné à 150 000 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- **De solliciter l'octroi du fonds de concours de la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique pour la réalisation de l'aménagement d'une aire de loisirs,**
- **D'approuver la convention de versement du fonds de concours correspondante,**
- **D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents s'y apportant.**

REMBOURSEMENT FRAIS

2021JUIL04

A l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal accepte, sur présentation des justificatifs et validation par le maire, le remboursement des frais occasionnés par un déplacement, une mission ... et toute autre action pour les besoins de la commune.

Les personnes concernées sont l'ensemble des élus de la collectivité, les personnels et toutes personnes sollicitées par Monsieur le Maire.

Cette disposition s'applique également dans le cas où les personnes concernées percevraient déjà une indemnité de fonction.

LOCATION DE LA SALLE DES ASSOCIATIONS (ANCIEN TEMPLE) 2021JUIL05

Pour les artistes

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, décide de fixer le tarif 2021 pour la location de la salle des associations (ancien temple) à **50.00 € la semaine** et habilite à signer les conventions à venir.

Un chèque de caution de 150 € sera demandé à la prise des clés et restitué à la remise de celles-ci.

SERVICE POSTAL

2021JUIL06

Le Maire expose au Conseil Municipal avoir reçu les représentants de La Poste qui, dans le cadre de leur mission, nous ont communiqué le diagnostic des fréquentations dans notre bureau de poste.

Trois possibilités s'offrent à la commune : Mise en place d'une agence communale, point poste chez un commerçant ou conserver le fonctionnement actuel de l'établissement.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés, le conseil municipal décide de ne pas modifier le fonctionnement actuel de l'établissement postal.

Le conseil municipal souhaite toutefois évaluer les différentes solutions dans les années à venir.

La séance est levée à 22 h 45.